

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Salon-de-Provence - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence eau potable-assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Salon-de-Provence pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Salon-de-Provence, dans le cadre du programme de travaux d'accès à la zone commerciale des Broquetiers inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

1-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - tranche 2018

RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES

La commune souhaite procéder à l'acquisition de véhicules afin d'accroître et moderniser le parc de véhicules et engins nécessaires à l'activité des services et mettre hors service les véhicules les plus polluants.

En 2018, la municipalité prévoit l'acquisition d'un véhicule avec un bras hydraulique de levage équipé de deux bennes, d'un tracteur, d'une laveuse, un petit véhicule utilitaire équipé pour la police municipale, cinq petits utilitaires pour les services et deux fourgons.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2018 est estimé à 916.183 €HT dont 366.186 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 540.899 € dont 183.093 € au titre de 2018.

CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ENFANTS

La commune envisage l'aménagement d'une crèche de 60 places (soit 15 places créées) dans des locaux de 750 m² situés dans un des immeubles d'habitation collectifs prévus dans le cadre de la réalisation d'un ensemble immobilier composé de petits collectifs et de maisons individuelles dans le quartier de Bel Air. La commune va acquérir les locaux et des places de stationnement par voie de vente en l'état futur d'achèvement. L'équipement comprendra un espace pour les enfants composé de salles d'activités, de repos, des espaces d'accueil et de gestion, des locaux techniques et un jardin.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 2.441.667 €HT dont 540.000 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 1.468.333 € dont 324.000 € au titre de 2018.

AMENAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF ET TECHNIQUE AU STADE DES CANOURGUES

Après avoir procédé à la réfection de la pelouse en gazon synthétique et à l'aménagement des abords, la commune poursuit la réhabilitation du stade des Canourgues, situé en zone urbaine sensible, par la réalisation d'un bâtiment comprenant des vestiaires et sanitaires, des locaux de stockage et un local technique pour le service des sports.

Le coût de l'opération, prévue en 2017 et 2018 est estimé à 347.500 €HT dont 201.667 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 104.250 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 163.699 € dont 64.533 € au titre de 2018.

ACCES ZONE COMMERCIALE DES BROQUETIERS

Afin d'améliorer les conditions d'accès à la zone commerciale des Broquetiers et faciliter la circulation des poids lourds, la commune va procéder au réaménagement des chemins des Entrages et des Cardelines qui desservent également cette zone. Les travaux prévoient l'élargissement des voies, la réfection de l'enrobé, la matérialisation des chemins piétons et la pose d'un éclairage public.

Le coût de l'opération, prévue en 2017 et 2018 est estimé à 548.018 €HT dont 89.685 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 328.811 € dont 53.811 € au titre de 2018.

CREATION DE PARKINGS EN CENTRE-VILLE

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans un programme de création de parkings relais afin d'assurer un stationnement permettant l'accès piétonnier en centre-ville et maintenir une activité commerciale et économique dans l'hyper centre. Le projet prévoit l'aménagement de 50 places sur un terrain appartenant à la commune avenue Paul Bourret, et la création de 50 places sur une ancienne friche commerciale boulevard Aristide Briand, après acquisition des parcelles AY 52 et AY 53 et démolition du bâti existant.

Le coût de l'opération, prévue en 2017 et 2018 est estimé à 887.183 €HT dont 829.333 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 578.404 € dont 539.066 € au titre de 2018.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA COLLEGIALE ST LAURENT

L'église St Laurent, édiée en 1480, est située en centre-ville, à proximité d'un groupe scolaire et d'un collège. Afin de sécuriser la sortie des élèves et de rendre plus attractif le square se situant devant l'entrée, la commune prévoit de fermer à la circulation la rue des jardins, voie à sens unique, par des bornes escamotables, permettant l'accès des convois à l'édifice, ainsi que les accès pour les riverains et les services de secours.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 et 2019 est estimé à 193.428 €HT dont 133.007 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 89.468 € dont 73.154 € au titre de 2018.

AMENAGEMENT D'UN CARRE MUSULMAN AU CIMETIERE

La commune dispose de deux cimetières, l'un en centre-ville et un autre à l'est. Ce dernier, le cimetière des manières, a fait l'objet d'une extension en 2012 et aménagé en cimetière paysager. La municipalité souhaite compléter ces aménagements par la réalisation d'un espace réservé au culte musulman, sur une superficie de 1000 m², d'une capacité de 75 places minimum. Les travaux prévoient l'aménagement des espaces funéraires, les voies d'accès et les allées, l'alimentation électrique et les aménagements paysagers sur le périmètre de l'opération.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 est estimé à 291.667 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 157.500 € au titre de 2018.

RENOVATION DE LA PISCINE DES CANOURGUES

Construite en 1976, la piscine de type plein-soleil est fréquentée par le public, les scolaires et les clubs de natation. Malgré un entretien régulier et une réhabilitation en 2012, la piscine nécessite des travaux de mise en conformité, d'amélioration de sa fonctionnalité et de réductions des consommations énergétiques.

Les travaux prévoient au titre de la tranche 2018 le traitement des joints de carrelage intérieurs, la réfection de l'éclairage et la mise en conformité du tableau général, de la toiture des vestiaires et la pose de baies vitrées coulissantes.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 et 2019 est estimé à 875.494 €HT dont 125.000 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 175.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 525.404 € dont 75.000 € au titre de 2018.

2-Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille Provence du volet pluvial figurant dans le contrat départemental 2015/2019 de la commune de Salon-de-Provence

Suite au transfert de la compétence pluvial au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Salon-de-Provence pour le volet pluvial de l'accès à la zone commerciale des Broquetiers est transférée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Salon-de-Provence.

L'opération, prévue en 2018, représente une subvention totale de 21.191 € pour une dépense subventionnable globale de 35.318 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Ainsi, le montant total de la tranche 2018 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 2.576.545 € HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. L'annexe 2 présente le contrat de transfert au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La participation globale du Département pourrait être fixée 1.470.157 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n°93 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL